

LE PROGRÈS DE BEL-ABBÈS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SIDI-BEL-ABBÈS
Paraissant le DIMANCHE matin

ADMINISTRATION & RÉDACTION
Rue Catinat, à Bel-Abbès

ABONNEMENTS

Pour Bel-Abbès et le
Département
UN AN ; 5 Fr.

Pour l'Algérie, la Tunisie
et la France
UN AN : 7 Fr.

Les manuscrits non insérés
ne seront pas rendus.

Les abonnements sont reçus à l'année et partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

LE PROGRÈS DE BEL-ABBÈS est autorisé à publier les annonces légales et judiciaires, en Français, Arabe, etc.

Bel-Abbès, le 6 Mai 1893

Titre Nouveau

En changeant le titre du journal, nous n'entendons pas modifier la politique suivie jusqu'à présent par l'*Avenir de Bel-Abbès*.

Créée pour la défense ou le bien-être des intérêts locaux et de l'arrondissement, notre feuille poursuivra, en toutes circonstances, la réalisation de ce programme ; Son nouveau titre *Le Progrès* nous en fait un devoir et nous pouvons ajouter aussi qu'il sollicite et obtient le concours et l'appui des meilleures volontés.

Laissant à nos confrères de la métropole ou des grandes cités algériennes, le soin de traiter des sujets de politique transcendante, pour lesquels les éléments nous font défaut la plupart du temps, nous nous appliquerons à envisager tout particulièrement les questions d'un ordre moins élevé mais assurément beaucoup plus pratique, celles se rattachant à la prospérité de notre ville et des centres environnants.

Ce programme n'offre-t-il pas, à lui seul, un vaste champ d'études ? Il répond entièrement, nous en avons l'assurance, à la volonté ou au

désir des populations plus soucieuses des améliorations à apporter dans chaque localité ou centre que de s'occuper des événements politiques, s'agit-il même de scandales tels que ceux qui ont éclaté ces temps derniers.

Dans une région purement agricole comme Bel-Abbès, on a généralement peu de goût pour le scandale ou les bavardages inutiles. Ce que l'on désire par-dessus tout, c'est qu'il soit fait-besogne utile pour le bien de tous. La politique joue ici un rôle des plus secondaires ; à la vérité, il ne faut pas s'en plaindre, bien au contraire.

Nous nous appliquerons donc à suivre strictement ce programme, guidés en cela par l'obligeant concours d'amis des diverses localités et dont l'expérience pourra être utilement mise à profit.

LA RÉDACTION.

Questions Algériennes

Les télégrammes de cette semaine nous informent que MM. Etienne et Saint-Germain font, les démarches les plus actives, auprès de la commission d'examen du projet de loi des services postaux, pour assurer au département d'Oran une amélioration

dans son service sur Port-Vendres et sur Marseille.

Il y a tout lieu d'espérer que les légitimes revendications de la représentation oranaise, aboutiront à faire obtenir une accélération de vitesse comme aussi un changement complet d'un ancien matériel en service jusqu'à présent.

— M. Constans, sénateur, a été élu président de la commission des dix-huit, en remplacement de M. Jules Ferry.

Sans aller jusqu'à affirmer, comme le font quelques confrères, que l'orientation de cette commission des réformes algériennes va changer du tout au tout, il est permis de penser, connaissant l'admiration de M. Constans pour notre belle colonie que sa présence dans la commission est de nature à atténuer, dans une certaine mesure, le mal que peuvent nous faire certains membres, tels que Pauliat et autres.

Encore l'affaire des faux-poids !

On a appris ces jours-ci, non sans quelque surprise, que le ministre de la guerre avait décidé, sur la proposition du général commandant la division d'Oran, que M. David Sananès et ses deux employés, MM,

Vrolyk, père, et Amoyel, ne seraient pas admis aux adjudications qui pourraient avoir lieu dans le courant de la présente année.

Cette mesure — il n'y a pas à s'y méprendre le moins du monde, — a été provoquée par la fameuse affaire, dite des *faux-poids*, pour laquelle il a été fait assurément beaucoup plus de bruit qu'il ne convenait ; le débat judiciaire l'a suffisamment démontré.

On s'étonne donc aujourd'hui de voir appliquer à M. D. Sananès, ainsi qu'à ses deux employés, une peine disciplinaire quelconque, alors que le jugement correctionnel les a déclarés non coupables des accusations portées contre eux. Aussi quelques personnes, assez au courant de la façon dont sont traitées les affaires au département de la guerre, penchent-elles fort à croire que la décision ministérielle n'est que la résultante d'une proposition faite au début de l'affaire, et, par conséquent, bien avant la sentence judiciaire intervenue depuis.

S'il en est réellement ainsi, nul doute que le ministre, mieux informé, saura revenir sur une mesure qui atteint l'honorabilité des intéressés ; ceux-ci n'eussent-ils même aucun souci de prendre part désormais à de nouvelles adjudications. Ajoutons que M. Sananès, en son

L'Expédition du Dahomey

NOTES ÉPARSES D'UN VOLONTAIRE

XXI. — Prise d'Abomey

Il est facile de prêcher la guerre sainte dans ce pays où règne depuis trois siècles la même dynastie et où les féticheurs montrent au peuple une capitale qu'aucune invasion étrangère n'a souillée. Dynastie et capitale, Kana et Abomey, sont considérés comme possédant une puissance surnaturelle. Il faudra brûler les deux villes, comme les Anglais brûlèrent en 1874 la capitale des Aschantis, ce qui termine définitivement la guerre.

Le jour où tout cela sera démolí, comme jadis en Tunisie, le général Saussier brûla la mosquée sacrée, la puissance de Béhanzin, — une honte pour la civilisation, — aura vécu. Les féticheurs se chargeront de lui ensuite.

Après, nous verrons si nous devons établir un

simple protectorat ou placer le pays sous la tutelle de Tofa, roi de Porto-ovo, descendant des rois d'Allada, qui s'est montré l'ami de la France.

En attendant les hypothèses et les conjectures vont leur train parmi nous. Suivant l'opinion de nos officiers, le colonel a reçu du Ministre de la marine, des instructions fort larges. En exécution de ces prescriptions, le colonel est seul juge de ce qu'il convient de faire après la défaite de Béhanzin.

Quand la colonne occupera Abomey, pour frapper l'imagination des indigènes, brûlera-t-il la capitale du Dahomey, comme en 1874, les Anglais ont brûlé Coumassie ?

Ou bien mettra-t-il sur le trône un prince hostile à Béhanzin ?

Ce sont là des conjectures et rien de plus. Dans tous les cas, il ne saurait être question de maintenir à Abomey une occupation militaire de longue durée.

Béhanzin battu, le prestige du royaume Dahoméen est irrémédiablement atteint. Il ne restera au colonel Dodds, qu'à revenir à la côte, en laissant au chef que la France aura intronisé, le soin de résider à Abomey ou dans telle autre ville du Dahomey

septentrional. Cela fait, on démembrera le reste du royaume.

Allada, Avrekété, Godomé formeront des petits territoires autonomes, placés sous les ordres du chef intronisé.

Enfin Whydah la métropole commerciale du pays, fera partie intégrante de nos établissements du Bénin, dont il constituera vraisemblablement la capitale.

16 novembre. — Nous sommes en marche sur Abomey depuis ce matin à cinq heures, la colonne après avoir fait environ dix kilomètres sur cette splendide route large et gazonnée, a été arrêtée sur une éminence où nous sommes campés, à deux kilomètres de la capitale qui s'étale, là, sous nos yeux.

Les escadrons des spahis ont reconnu les abords immédiats de la place et ont débusqué de très faibles partis de Dahoméens placés dans des embuscades, à quelques centaines de mètres des murailles, ils ont même enlevé quelques prisonniers qui ont été interrogés par le général Dodds.

Ces noirs ont affirmé au commandant du corps expéditionnaire que Béhanzin ne possédait plus

nom connu au nom de ses deux employés, s'est pourvu contre la décision ministérielle. Nous connaissons bientôt la solution définitive donnée à cette malencontreuse aventure.

L'Opinion de M. Etienne SUR LE DAHOMEY

Nous recevons la lettre suivante :
Monsieur le Directeur,

Sous ce titre, vous avez reproduit dans le numéro du Jeudi, 27 Avril dernier, le compte-rendu d'une interview qu'aurait eue le correspondant parisien de la « Dépêche » de Toulouse, avec M. Etienne, député d'Oran, au sujet du Dahomey.

L'entrefilet en question, dont vous avez pris soin d'indiquer la provenance, lu dans votre journal, contraste cependant, permettez-moi de vous le faire observer, avec le beau récit de l'expédition du Dahomey qui forme très heureusement le feuillet du rez-de-chaussée.

On a peine à croire que le Député d'Oran ait pu tenir pareil langage au correspondant parisien sur l'attitude et les intentions du Général Doods.

« Béhanzin amuse le tapis actuellement. Le général Dodds avec sa poignée de braves, aurait pu s'en emparer. Il ne l'a pas fait (?) ; étant originaire des pays chauds, il se trouve dans son milieu, au Dahomey, (comme le poisson dans l'eau), et ne serait pas fâché d'y rester deux ou trois années en qualité de gouverneur ».

Pour la dignité de la Patrie, j'aime à croire que ces paroles n'ont pas été prononcées par le Député d'Oran.

Comment ! la France entière et l'étranger sont unanimes à rendre hommage à nos vaillants soldats, à cette poignée de braves qui a tenu haut et ferme le drapeau français au Dahomey ; la nation leur a adressé toute sa reconnaissance par un vote d'enthousiasme de ses représentants au parlement, et voilà quelle serait la conclusion à tirer :

« Maintenant que nos braves troupiers ont arrosé ce pays de leur sang, que la pacification est certaine, qu'ils rentrent donc au plus tôt en France ; il y a des créatures à caser qui, bien que n'étant pas originaires des pays chauds, comme le général Doods, feront d'excellents résidents et de très bons gouverneurs.

Ils n'auront plus à craindre les balles dahoméennes, ces petits rats, dont on admire les exploits au Tonkin, où l'admi-

nistration militaire est réclamée par tous les habitants.

Veuillez agréer, etc.

Un de vos lecteurs.

Comme notre correspondant, nous estimons que l'interview de la « Dépêche » de Toulouse ne doit être acceptée que sous les plus expresses réserves. La fantaisie, généralement, s'exerce toujours un peu dans ce genre de récits faits par des reporters en quête de copie.

Quoiqu'il en soit, M. Etienne sera parmi nous dans un mois ou deux, il aura donc l'occasion de s'expliquer clairement sur le langage qu'on lui prête, sans doute un peu trop gratuitement.

N. d. l. R.

CHRONIQUE LOCALE

St-Jean-Porte-Latine. — Voici venir la fête des typés et autres professions assimilées.

Les collaborateurs du livre observent tout particulièrement le culte dû à leur vénéré patron ; c'est dire qu'il y aura bombance joyeuse demain dans quelque point de la campagne.

Comme les portugais, les typos sont toujours gais ; qu'on ne s'en fâche pas, demain moins qu'un autre jour.

Accident. — Dans l'après-midi de dimanche, sur le plateau du village-nègre, quelques espagnols s'amusaient à lancer des barres à mine à une certaine distance, quand, par malheur, une de ces dernières glissa des mains d'un des joueurs et alla atteindre un jeune indigène de 5 ans qui passait à ce moment là.

Il fut assez grièvement blessé et admis d'urgence à l'hôpital, où il reçut les premiers soins.

Contrairement à l'information publiée par un de nos confrères, nous pouvons affirmer qu'à l'heure actuelle cet enfant est hors de danger et que sa guérison est certaine.

Mariage et décès. — L'état-civil de cette semaine, mentionne à la fois, le mariage et le décès de Balthazar Espin, un jeune homme de 22 ans, décédé 48 heures après son mariage.

Voyage à Tlemcen. — Les personnes désireuses de connaître Tlemcen, ont une superbe occasion de faire le voyage à peu de frais et d'y trouver des distractions exceptionnelles. Nous voulons parler de la cavalcade organisée pour dimanche

prochain, 14 courant, à laquelle doit prendre part une délégation de notre Société de gymnastique « La Bel-Abbésienne ».

L'animation est grande, nous assure-t-on, à Tlemcen pour assurer le succès de bienfaisance ; on ne peut donc que féliciter la Compagnie de l'Ouest algérien de la réduction de 50 0/0 accordée aux voyageurs.

Il est aussi question, pour la circonstance, d'organiser des trains de plaisir de Tlemcen aux Cascades.

Fourrière publique. — La fourrière publique, qui fonctionne chaque jour, a capturé, depuis le 1^{er} mai, 38 chiens, dont 8 ont été abattus.

Rappelons à ce sujet que les propriétaires qui auraient des chiens en fourrière sont tenus de les réclamer dans les 48 heures.

Billets aller et retour. — A l'occasion des Courses de Bel-Abbès qui auront lieu le dimanche 7 et lundi 8 mai 1893, la compagnie de l'Ouest Algérien accorde une réduction de 50 0/0, sur les prix ordinaires des places.

A cet effet, il sera délivré, dans chacune des gares de son réseau des billets Aller et Retour sur Bel-Abbès, du samedi 6 au lundi 8 mai.

Les gares comprises entre Oran et Relizane délivrent également des billets directs, aller et retour, réduits de 50 0/0 sur Sidi-Bel-Abbès.

Les coupons de retour de ces billets seront valables jusqu'au dernier train régulier de voyageurs du mardi 9 mai, inclusivement.

Les Courses. — A en juger par l'affluence considérable du monde venu de tous les points de la province, les courses de demain et d'après-demain promettent d'être des plus brillantes et des plus animées.

Les chevaux engagés dans les diverses courses sont nombreux, principalement dans celles des fellahs et dans la course des poulains.

Le temps qui est complètement remis au beau laisse prévoir pour ces deux journées, de nombreuses et agréables distractions pour le public bel-abbésien.

Abus de confiance. — Le nommé L... Z... qui avait été condamné dernièrement pour abus de confiance envers M. Jauffret, adjudicataire des marchés, vient d'être à nouveau condamné par le Tribunal de Bel-Abbès, à 4 mois de prison, pour s'être approprié des sommes qu'il avait encaissées, pour le compte de son patron, M. Cambours.

L'armement de la Police. — Depuis hier matin, tous les agents de notre police municipale sont complètement armés.

Il ne reste plus maintenant qu'à attendre la nomination des nouveaux chefs pour compléter la réorganisation promise depuis six mois.

Espérons que cette réforme désirée ne se fera pas trop longtemps attendre.

Encore la grêle. — Lundi dernier, dans l'après-midi, un violent orage, accompagné de forts grêlons, a complètement ravagé toutes les récoltes des propriétés Alibert, Reliaud et Demarchi, situées à Tralimet, région comprise entre le Télagh et Ténira.

L'orage qui a duré à peine une demi-heure a tout saccagé sur son passage ; les grêlons de la grosseur de noisettes ont tué, dit-on, du bétail et blessé des indigènes qui n'avaient pu se mettre à l'abri.

Comice agricole. — L'assemblée générale du Comice Agricole de l'arrondissement aura lieu le dimanche 14 mai, dans la salle habituelle des réunions, à 2 heures très précises de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du procès-verbal — Compte-rendu des travaux du Comice — Communication de la correspondance — Compte de gestion du Trésorier — Projet du budget pour l'année 1893-1894 — Questions diverses.

Voirie Départementale. — Par suite de la nouvelle réorganisation des services de la Voirie départementale, un poste d'inspecteur est créé à Bel-Abbès.

M. Kerbrat, ingénieur, nommé à cette fonction, a procédé à l'installation du service.

Pendu. — Le nommé Joseph Ober, âgé de 41 ans, exerçant la profession de maçon et habitant le village Perrin depuis un mois et demi environ, a été trouvé pendu dans sa chambre, hier soir, vers 8 heures 1/2.

Des constatations faites immédiatement par M. le docteur Gauvain, il résulte que le décès remontait à 6 heures, et était dû à un suicide ; toute idée de crime doit donc être écartée.

Une enquête a été ouverte.

Au Parquet. — Le nommé Mohamed Ben Deddouche, garçon de café maure, a été déféré au Parquet, pour abus de confiance qualifié.

— Le nommé Bel-Abbès ould ben Amed a été également déféré au Parquet sous l'inculpation de coups et blessures volontaires sur la personne du nommé Ben Aouda ould si Kaddour ben Breik.

avec lui dans Abomey que douze cents hommes, dont une grande partie était formée par les prêtres chassés de Kana. Ces derniers ont fanatisé ce qui reste de l'armée du Dahomey à un tel point que ces derniers soldats ont juré de se faire tuer jusqu'au dernier, plutôt que de fuir dans l'ouest pour se réfugier dans le pays de Togo.

Béhanzin est, à l'heure actuelle, le prisonnier de ces fanatiques qui l'ont menacé de mort s'il essayait de se soustraire à ses devoirs.

La prise de Kana a produit une impression immense dans le pays des Egbas, soumis depuis de longues années aux incursions sanglantes des Dahoméens et il paraît que le grand marché noir d'Abéo-Kouta a célébré, par de longues réjouissances, la destruction du grand ennemi héréditaire.

Les négociations dont il a été parlé qui avaient été engagées sur la demande de Béhanzin, ont été définitivement rompues hier soir, 15 novembre. Les garanties préliminaires qui lui ont été demandées comme un ultimatum et qui consistaient dans la remise des armes et du matériel de guerre ; dans un premier versement immédiat sur la contribution de guerre, et dans l'envoi à notre camp de vingt otages, pris parmi les cabécères du

roi, n'ayant pas été intégralement consenties, les pourparlers ont été rompus et le général Dodds a renvoyé les négociateurs en leur disant d'annoncer à leur roi que demain il bombarderait Abomey et lui livrerait l'assaut.

Le parlementaire envoyé de notre camp avec les émissaires dahoméens est un noir, qui se dit cabécère, fait prisonnier à Kana. Il est chargé d'annoncer au roi, la destruction complète de Kana par les flammes, prélude du sort réservé à Abomey. Il devait le sommer pour la dernière fois de se rendre à discrétion, sans aucune condition.

Le cabécère nègre est revenu à deux heures de l'après-midi avec la réponse de Béhanzin. Le roi fait répondre au chef de l'armée française : « Si ses soldats pénétraient dans Abomey, ils n'auraient pas la peine de la brûler, car lui-même se chargerait de ce soin. Les Français pouvaient donc s'attendre, s'ils persistaient dans leur résolution, de souiller de leur présence la capitale de ses pères, de trouver la ville évacuée par ses habitants et abandonnée de ses soldats qui la brûleraient avant de la quitter ».

Le même envoyé rendit compte que l'armée de Béhanzin, bloquée dans Abomey, est réduite à 1700 hommes. Que les chefs du parti de la guerre

encourageaient le roi à opposer aux Français une résistance dernière et désespérée, sauf à mourir avec lui sur la brèche s'il le fallait. Mais Béhanzin, malgré ces marques de fidélité, ne se sentait pas assez fort pour tenter une partie aussi décisive. Les gens de son entourage le disent complètement affolé.

Après avoir interrogé longuement cet envoyé, et avoir appris ce qui précède, le général Dodds le fit mettre en liberté, à raison de la parole à lui donnée que s'il revenait fidèlement de sa mission, après l'avoir accomplie, il serait rendu à la liberté.

Cela fait, vers 3 heures du soir, ordre subit est donné de lever le camp. La colonne se rapproche encore d'avantage des défenses d'Abomey et en moins d'une heure les gros ouvrages fortifiés accumulés autour du palais royal de Goho, sont promptement tournés. L'investissement de la place se prononce vers l'est et le nord, menaçant ainsi le flanc droit et les derrières de l'ennemi, en vue de lui couper toute retraite.

Malheureusement la nuit est proche et nos mouvements sont aperçus de la place. Ces manœuvres rapides exécutées si lestement en vue de l'ennemi, ont pour effet de provoquer sa retraite précipitée

Trouvée. — Une médaille du Tonkin, trouvée sur la voie publique par l'agent Haddi, a été déposée au Commissariat de police où son propriétaire peut la réclamer.

Procès-verbaux. — Un certain nombre de procès-verbaux, ont été dressés à divers contrevenants, pour insalubrité, encombrement de la voie publique, défaut de lanterne, abandon de voitures, défaut de balayage, etc.

Caisse Nationale d'Épargne. — Opérations effectuées dans le département d'Oran, pendant le mois de Mars.

Versements reçus de 1681 déposants, dont 223 nouveaux	191,411,00
Remboursements à 860 déposants, dont 157 pour solde	174,762,03
Excédent des versements	19,348,96

Etat-Civil de Bel-Abbès
DU 29 AVRIL AU 5 MAI INCLUS

NAISSANCES

Isacio Rodriguez ; Antonio Fernandez ; Diego Pérez ; Ilario Monteajudo ; Marcel Figaro ; Diego Quesada ; Maria Verdegai ; Mazouza Canizo ; Manuel Ramajo ; José Hernandez ; Térésa Noguera ; Gaston Vauclaire ; Maria Ruiz ; José Esteban ; 3 indigènes.

DÉCÈS

Julien Strupiechowski 17 jours ; Esther Ben Amoussi 3 ans ; Candido Pastor 58 ans ; Baltasar Espin 22 ans ; Berardi mort né ; Sultana Bensoussan 40 ans ; 2 indigènes.

MARIAGES

Baltasar Espin et Antonia Lopez.

PUBLICATIONS

Maxime Martinien et Mathilde Julien.
José Pérez et Maria Anton.
Antoine Forner et Vicenta Castello.
Francisco de Siles et Isabelle Belmonte.
Salomon Ben Adiba et Sol Ben Amou.
Francisco Garcia et Maria De Zén.
José Martinez et Maria Gutierrez

EN VENTE

à la Papeterie L'AVENUE

Cartes de Sidi-Bel-Abbès et environs, à..... 1 50

Cartes des Etapes du Département d'Oran, à..... 1 fr.

dressées par le service géographique de l'armée

Petites cartes de l'Algérie et de la Tunisie, à..... 1 25

Cartes du Tonkin, à..... 2 fr.

Cartes du Dahomey, à..... 1 50

LA FERME

Société d'assurances mutuelles à cotisations fixes
contre la GRÈLE
Siège social, 51, Rue Blanche Paris.

Cette société assure les récoltes de toute nature.

La cotisation est fixe et invariable ; elle est payable qu'en Octobre pour les céréales et en Novembre pour la vigne.

Les tarifs sont très-avantageux pour l'assuré.

S'adresser pour tous renseignements et pour s'assurer, chez M. Charles HAYN, en face de l'hôpital, Sidi-Bel-Abbès.

On demande pour une Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et les Accidents un **Agent Général** pour l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès.

Fortes remises et avantages spéciaux. Bonnes références exigées.

Adresser demandes à M. Ch. FAURE, Inspecteur d'Assurances, Poste restante, Alger.

EN VENTE :

Bulletin de voyageurs, le cent..... 1 fr.

Registres de logeurs, numérotés jusqu'à 30 FEUILLETS, contenant l'arrêté préfectoral du 25 février 1893, le registre 1 75

Envoi contre mandat-poste, joindre 0,25 par chaque registre ou cent de bulletins.

Loi sur l'ivresse ou arrêté municipal sur les débits de boissons.....

L'exemplaire, en feuille..... 0 50

id. sur carton fort... 1 25

A la Papeterie L'AVENUE, (BEL-ABBÈS)

VINS DÉFECTUEUX

M. LEMANISSIER, Courtier, achète les vins piqués ou défectueux.

S'adresser à son bureau, Pont d'Oran, Maison GAZANIOL frères.

CHEMINS DE FER

DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Le prix des obligations de la fusion, émises en Algérie par la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée est actuellement fixé à 460 avec jouissance de janvier.

Ces obligations sont remboursables à 500 francs.

AVIS

M^e LARCHER, notaire à Oran, révoque tous mandats, verbaux ou écrits, qu'il a donnés jusqu'à ce jour au sieur El Habib Ben Guendouz (Guendoudi) de l'Oued-Mebtouh ; en conséquence celui-ci ne peut plus s'occuper, en rien, des biens et affaires de M^e LARCHER.

Il engage Guendouz à se présenter chez lui pour lui rendre ses comptes et lui remettre ses titres et papiers.

Il demande un mandataire salarié, muni des meilleurs références, connaissant le Français et l'Arabe pour administrer et vendre tous les biens-immobiliers qu'il possède à l'Oued-Mebtouh, les Cheurfas, Bou-Djebha, Tamzourah, l'Oued-Imbert, les Selaifa, l'Hillil, et les Oulad-Ahmed.

اعلام

ليعلم به كافة الناس ان مسيو

لارشى الموثق بوهران قد

عزل الحبيب ولد القندوز

لقبه قند ودى الساكن

بالوادي المطوح من جميع

الوكالات التي فداكلان اسندها

له الى يومنا هذا سواء كانت

مشا جهة او بالعقود كتا بة

بسبب ذلك لا يسوغ من

هذا التاريخ الحبيب ولد

القندوز المذكور ان يشتغل

فطبا مور مشبو لا رشى المسطور

بباني وجه كلان سوا كان

في امواله اويك شونه *

كما ان مسيو لارشى يدعى

الحبيب ولد القندوز

الحضور عندة لاجل ان جاسبه

ويمكنه من عقود اور سومة

كواعظه *

ثم ان مسيو لارشى يطلب

وكيلا بلا جرة بشرط ان

يدستظهر له اجصل الشهادات
التي تشهد له بمروته وحسن
سيرته ويكون ايضا عالما
للغتين الفرانسوية والعربية
ليتصرف وبيع جميع
العقار الذي يملكه مسيو
لارشى بلوادي المطوح
ويشترى في الشربا و ابي جبهة و
تامزوغة والوادي ينبار
والصبا متجة ويلل وا و لاد
اجد *

AVIS

MM. les hôteliers, aubergistes, logeurs, loueurs de chambres garnies, café maure, etc., trouveront l'Imprimerie CH. LAVENUE, à Bel-Abbès, les Nouveaux Bulletins et Registres d'Inscription des Voyageurs, prescrits par l'arrêté préfectoral en date du 25 Février 1893.

M. AMILLAC

Dentiste à Oran
à l'honneur d'informer ses clients de Bel-Abbès, qu'il les recevra à l'HOTEL CONTINENTAL, le DIMANCHE, 4 MAI.
Le matin, de 8 heures à 10 heures.
Le soir, de 2 heures à 5 heures.

Nous engageons vivement nos lecteurs et nos abonnés à se procurer un numéro spécimen de la

Revue de l'Afrique

la seule publication qui permette de se tenir au courant de l'Histoire, la Géographie, l'Exploration la Colonisation, l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce des contrées africaines et qui publie les mercuriales des produits africains dans les différents ports français et étrangers, ainsi que la cote des valeurs africaines à Paris, à Londres et à Bruxelles

Un numéro spécimen est envoyé à tous ceux qui adressent à la direction de la REVUE DE L'AFRIQUE, 146, rue Montmartre, à Paris, sous un enveloppe affranchie à cinq centimes leur carte de visite sur laquelle ils auront pris soin de coller légèrement un timbre-poste de cinq centimes pour frais d'envoi. Il est expressément recommandé de n'ajouter aucune suscription à la carte de visite pour ne pas augmenter les frais de poste

ABONNEMENTS

Un an, 12 fr. — Six mois, 7 fr. — Trois mois, 4 fr
Pour l'ÉTRANGER, le port en sus.

par le nord, avant que les derniers anneaux de notre chaîne se soient renfermés sur lui.

Il aurait fallu 10000 hommes pour fermer le cercle d'investissement autour de la ville. Le faible effectif dont nous disposons ne nous permet pas de fermer la retraite de l'ennemi qui se retire, la nuit venue, après avoir livré aux flammes, comme il nous l'avait promis, les paillottes et les cagnas qui constituent les maisons d'Abomey.

Nous assistons, pendant la nuit, à ces illuminations d'un autre genre qui n'ont rien de commun avec celles dites à *giorno*.

17 novembre. — A six heures du matin, les colonnes d'attaque sont disposées en échelons et se mettent en marche vers le front nord-est de l'enceinte fortifiée d'Abomey sans éprouver la moindre résistance. Aucune troupe ennemie ne se montre d'aucun côté.

Avisé de cela, le général fait reformer les colonnes à distance entière, pour le défilé, et notre petite armée pénètre à sept heures, sans combat, dans la capitale du Dahomey.

La ville est déserte et toutes les huttes brûlées. On y trouve quelques provisions que, dans leur fuite précipitée, les habitants n'ont pu emporter.

Nous voici dans Abomey, le 17 novembre. Quand nous y sommes entrés, l'arme à la bretelle, il n'y avait pas un chat dans la ville. C'est là que sont revenus, le lendemain, les plénipotentiaires de Béhanzin. Très penauds, ils ont défilé au nombre de dix ou douze, devant le camp, vêtus d'une sorte de toge blanche drapée à la romaine. Ils portaient des boîtes de sardines au général Dodds en guise de présents ?..

Il va sans dire que ces ambassadeurs ont été priés de déguerpir aussitôt, et qu'ils ont été conduits avec tous les honneurs dus à leur haute dignité d'Agorigans et de Cabécères.

Pour nous, nous sommes fiers d'avoir, les premiers des Européens, planté le drapeau tricolore sur cette place d'Abomey, où grâce à nous, les coutumes barbares et sanguinaires seront à jamais supprimées.

C'est pour nous, la meilleure des récompenses et la plus flatteuse des satisfactions, d'avoir été choisis par la France pour cette mission noble et humanitaire qui aura contribué, sur cette place royale d'Abomey, jadis et périodiquement ensanglantée, à faire disparaître à jamais ces horribles sacrifices.

On ne nous avait pas exagéré la beauté de la route royale directe entre les deux villes de Kana et d'Abomey, sur une largeur de trente mètres, traversant un terrain uniforme et légèrement incliné vers Kana. Les arbres gigantesques qui la bordent lui donnent un aspect imposant et disposent le voyageur à rêver aux splendeurs d'une capitale ; mais la vue d'Abomey amène le désenchantement.

Abomey est une grande agglomération de cases séparées par de petites cours plantées d'arbres, et entourée d'une muraille de terre qui n'a aucun caractère militaire.

(A Suivre).

J. BERN.

(Reproduction interdite)

Etude de M^e Eugène GUIRAND, Avoué à Bel-Abbès

VENTE SUR LICITATION

les étrangers admis
AUX ENCHÈRES

Le MERCREDI 10 MAI 1893, à 7 heures 1/2 du matin, à l'audience des criées du Tribunal de 1^{re} instance de Sidi-Bel-Abbès,

D'UNE

MAISON

élevée, sur rez-de-chaussée, d'un premier étage, ayant cour intérieure et puits, édifiée sur un terrain d'une superficie de 1 are 80 centiares environ, sise à Sidi-Bel-Abbès, rue Catinat, en face du théâtre.

Sur la mise à prix de 25.000 fr.

Frais et remise proportionnelle en sus.

NOTA. — Cet immeuble est loué, suivant bail enregistré à Bel-Abbès le 23 Juillet 1892, n^o 92, c^o 5, moyennant un loyer annuel de 3.600 fr.

Il est stipulé au cahier des charges que l'adjudicataire conservera son prix d'adjudication, à concurrence de 30.000 fr. pour effectuer le service d'une rente mensuelle de 150 fr. au profit de M. ROUX, employé à Paris, âgé de 79 ans; Et que ledit capital ainsi conservé sera payable par l'adjudicataire six mois après le décès de M. ROUX, pré-nommé.

Signé: Eugène GUIRAND.

A VENDRE OU A LOUER

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Sise, au Hameau Maconnais, banlieue de Bel-Abbès.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M^e RENARD, notaire, ou à M. Charles HAYN.

Avis à MM. les Entrepreneurs

Four à Chaux de l'Usine à Gaz de Bel-Abbès

Chaux de première qualité donnant un rendement égal sinon supérieur à celle de l'Usine d'Oran.

Chaux prise à l'Usine . . . LE MÈTRE 17 fr. 00
Id. mise sur Wagon . . . id. 17 fr. 50

E. CAILLOL & H SAINTPIERRE
ARMATEURS
Marseille — Cette — Alger — Oran

Service régulier de bateaux à vapeur entre
MARSEILLE, CETTE ET TOUS LES PORTS D'ALGERIE

Départs de MARSEILLE pour ORAN le **jeudi**.
Départs de CETTE pour ORAN le **vendredi**.
Départs d'ORAN pour MARSEILLE et CETTE le **mardi** à 8 h. du m.

La Compagnie se charge de la réexpédition des marchandises pour toutes les destinations

Nos clients jouissent de tous les tarifs de faveur accordés aux Compagnies de Navigation par les chemins de fer Français

Pour fret et renseignements, s'adresser à M. G. DÉRAM, agent, Rue GAMBETTA, à BEL-ABBÈS.

COMPAGNIE HAVRAISE PÉNINSULAIRE DE NAVIGATION A VAPEUR (E. GROSOS)

Services réguliers de Bateaux à Vapeur entre
Oran, le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Londres, Amsterdam, Rotterdam, Hambourg

Départs Du HAVRE pour ORAN — CHAQUE SEMAINE
Départs D'ORAN pour le HAVRE — id. id.

Tarif combiné avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien pour le transport des vins

La COMPAGNIE se charge de la réexpédition des marchandises pour toutes les destinations

Pour fret et renseignements, s'adresser à MM. E. CAILLOL et H. SAINTPIERRE, 10, rue d'Orléans, ORAN

CONSTRUCTION

Bâtiments, Caves, Cuves, Amphores, Caveaux
TRAVAUX EN TOUS GENRES
RÉPARATIONS DE TOUTE ESPÈCE
TRAVAUX SOIGNÉS

— PRIX MODÉRÉS —

Rémi RIVIÈRE

BEL-ABBÈS — ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS — BEL-ABBÈS
Rue Mogador, Maison Tabarly, anciens lits Militaires.

HOTEL CONTINENTAL SIDI-BEL-ABBÈS

M. PAUL PHILIPPI, ex-gérant de l'Hôtel Continental d'Oran, a l'honneur d'informer MM. les voyageurs que la nouvelle installation de l'Hôtel Continental à Bel-Abbès est complètement terminée, et qu'ils trouveront chez lui tout le confortable nécessaire.

Propreté --- Cuisine Soignée

Omnibus à tous les trains

Engrais Chimiques pour toute Culture

Vignes, Céréales, Horticultures et Cultures Maréchères

Plâtre fin pour engrais de la vigne

Suivant la méthode GRANDEAU et OBERLIN

Phosphates — Superphosphates

Plâtre blanc — Soufre blanc — Soufre blanc phosphaté
Soufre sublimé et trituré

MM. FABRIÈS & C^{IE}

Usine à Vapeur à Karguentah

Bureaux et Entrepot: boulevard National (St-Antoine). — ORAN.

Alexandre GIUNTINI

Seul Représentant-Dépositaire pour l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès
BEL-ABBÈS — Faubourg Marceau — BEL-ABBÈS

DEMANDEZ PARTOUT LE BANYULS GOUZIN AU QUINA

VIN TONIQUE, APÉRITIF, INDISPENSABLE DANS LES PAYS CHAUDS

Étant composé avec des vins généreux, employés dans les hôpitaux et une préparation spéciale, pris avant le repas excite l'appétit, et après facilite la digestion. — Un seul essai suffit pour s'en convaincre. — Spécialité pour la Clientèle Bourgeoise, Douze récompenses obtenues, deux médailles bronze; Barcelone et Bône, deux médailles argent; Alger et Paris 1889, une médaille vermeil, première classe; la plus haute récompense; Franco Russe Paris 1890, deux médailles or grand module, deux grands diplômes d'honneur, trois croix, insignes, hors concours et membre du Jury.

Fabricant Inventeur: M. Aristide GOUZIN, à Sidi-bel-Abbès.

Cigares et Cigarettes JOBERT

M. Aristide BOUJASSY a l'honneur d'informer le Public qu'il vient de créer à Bel-Abbès, près de la Poste, un Dépôt de tous les produits de la maison GUSTAVE JOBERT, de Mostaganem.

On trouvera chez lui les excellentes Cigarettes, surnommées à juste titre, « les délicieuses », ainsi qu'un grand choix de Cigares et Cigarettes, des principales Manufactures de Tabacs.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST ALGÉRIEN

MARCHE DES TRAINS

D'ORAN A BEL-ABBÈS ET DE BEL-ABBÈS A TLEMCCEN (et vice-versa)

TRAINS S'ÉLOIGNANT D'ORAN				TRAINS S'ÉLOIGNANT DE TLEMCCEN																	
PRIX DES PLACES			GARES	VOYAGEURS-MIXTES				PRIX DES PLACES			GARES	VOYAGEURS-MIXTES									
1 ^{re} Classe	2 ^e Classe	3 ^e Classe		N ^o 1	N ^o 3	N ^o 5	N ^o 7	N ^o 9	N ^o 11	1 ^{re} Classe		2 ^e Classe	3 ^e Classe	N ^o 2	N ^o 4	N ^o 6	N ^o 8	N ^o 10	N ^o 12		
D'Oran à Bel-Abbès				ORAN.....(Départ)	7	10	10	1	5	10	De Tlemcen à Bel-Abbès				TLEMCCEN.....(Départ)	6	15	3	40		
0 70	0 50	0 35		La Sénia (Embr. d'Ain-Temouchent)	7 11	10 09	1 16	5 21			1 10	85	60	Ain-Fezza.....	6 32		4 03				
1 10	0 85	0 60		Valmy.....	7 20	10 17	1 28	5 31			2 35	1 75	1 30	Oued-Chouly.....	6 52		4 23				
2 90	2 20	1 60		LE TLÉLAT. { Arrivée..	7 55	10 39	2 21	6 02			3 60	2 70	1 95	Lamoricière.....	7 11		4 46				
3 55	2 70	1 95		Départ...	8 10	11	2 45	6 25			4 60	3 45	2 55	Ain-Tellout.....	7 28		5 06				
4 70	3 55	2 60		Saint-Lucien.....	8 21	11 17	3	6 36			5 80	4 35	3 20	Taffaman.....	7 44		5 28				
6 15	4 65	3 40		Lauriers-Roses.....	8 44	11 50	3 29	6 59			7 15	5 40	3 95	TABIA.....(Arrivée..	8 02		5 49	soir	matin		
6 95	5 20	3 80		Oued-Imbert.....	9 06	12 26	3 58	7 21			7 75	5 80	4 25	(Embr. Ras-el-Mâ) Départ...	8 03		5 52	5 25	6 35		
7 60	5 75	4 20		Les Trembles.....	9 20	12 43	4 13	7 38			8 40	6 30	4 60	Boukanéfis.....	8 11		6 03	5 35	6 48		
8 70	6 55	4 80		Sidi-Brahim.....	9 30	1 01	4 31	7 48			9 05	6 80	5	Sidi-Khaled.....	8 22		6 18	5 50	7 07		
				BEL-ABBÈS. { Arrivée..	9 45	1 20	4 48	8 03			9 85	7 40	5 40	Sidi-Lhassen.....	8 32		6 32	6 03	7 22		
				Départ...	9 52	10 20		8 07	5 48					BEL-ABBÈS. { Arrivée..	8 41		6 43	6 14	7 35		
				Sidi-Lhassen.....	10 02	10 36		8 17	6 04					Départ...	8 48	12 05	4 12	7 04			
				Sidi-Khaled.....	10 13	10 50		8 28	6 19					Sidi-Brahim.....	9 06	12 27	4 32	7 24			
				Boukanéfis.....	10 24	11 10		8 39	6 40					Les Trembles.....	9 19	12 42	4 44	7 39			
				TABIA.....(Arrivée..	10 31	11 22		8 46	6 51					Oued-Imbert.....	9 35	1 18	5 06	8 01			
				(Embr. Ras-el-Mâ) Départ...	10 33	11 24		8 47	6 55					Lauriers-Roses.....	10 01	2	5 44	8 35			
				Taffaman.....	10 54			9 06						Saint-Lucien.....	10 19	2 19	5 59	8 54			
				Ain-Tellout.....	11 12			9 22						LE TLÉLAT. { Arrivée..	10 30	2 30	6 10	9 05			
				Lamoricière.....	11 33			9 42						Départ...	10 48	2 50	6 22	9 15			
				Oued-Chouly.....	11 51			9 59						Valmy.....	11 17	3 22	6 43	9 54			
				Ain-Fezza.....	12 13			10 19						La Sénia (Embr. d'Ain-Temouchent)	11 26	3 31	6 51	10 05			
				TLEMCCEN.....(Arrivée)	12 30			10 35						ORAN.....(Arrivée)	11 39	3 4	7	10 20			

Le train 2 O. A. correspond au Tlélat avec le train d'Alger, arrivant à 10 h. du soir.
Le train 4 O. A. correspond au Tlélat avec le train qui arrive au Sig à 3 h. 44 du soir.
Le train 6 O. A. correspond au Tlélat avec le train qui arrive à Relizane à 10 h. du soir.

Le train 1 O. A. correspond au Tlélat avec le train qui quitte le Sig à 6 h. 45 du matin.
Le train 5 O. A. correspond au Tlélat avec le train qui quitte Relizane à 6 h. 45 du matin.
Le train 7 O. A. correspond au Tlélat avec le train qui quitte Perrégaux à 12 h. 25 du soir.
Le train 9 O. A. correspond au Tlélat avec le train d'Alger.

Le Progrès de Bel-Abbès ["puis" de Sidi-Bel-Abbès]. Journal de l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès. 1893-1962.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.